

## Communauté de Communes du Pays d'Issoudun

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est définie par la loi ESS comme « **un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine** ». Les entreprises faisant parties du périmètre ESS sont **les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations et les entreprises commerciales de l'ESS** car ayant une **utilité sociale**. C'est une économie ancrée dans les territoires ayant pour principe la **gestion démocratique, la non-lucrativité individuelle et l'utilité collective**.

### Les chiffres clés de l'Emploi

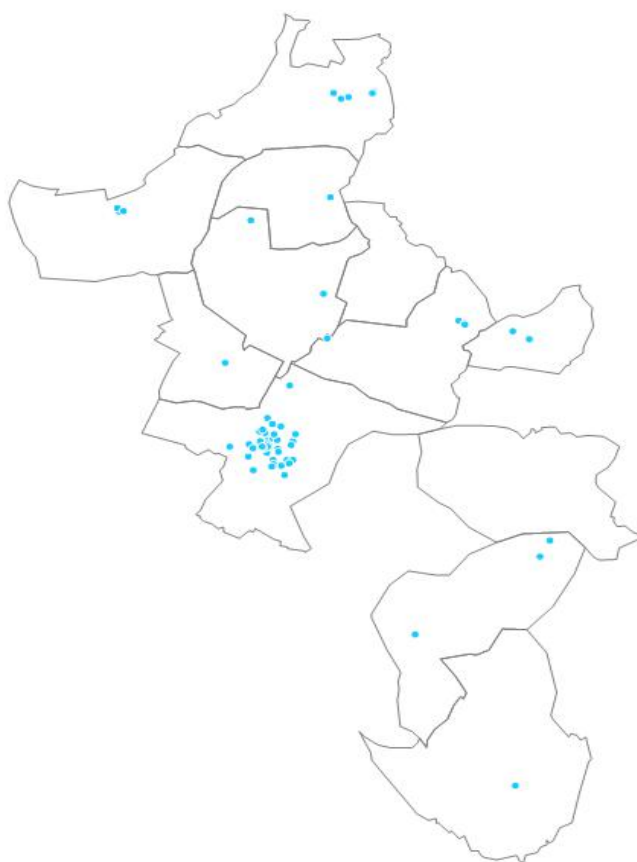
En 2019, l'ESS représente **10,6% des établissements employeurs\*** sur votre territoire.

Ce qui signifie que **5,3% des personnes salariées\*** sur votre communauté de communes sont employées par des entreprises de l'ESS.

Les quatre secteurs les plus dynamiques sont\* :

- L'Action Sociale ;
- L'Enseignement ;
- Le secteur des Services divers ;
- Les Activités Financières et d'Assurance ;

### Implantation des entreprises de l'ESS



Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE SIRENE Janvier 2020

|                          | Nombre de salariés<br>ESS | Part des salariés<br>ESS | Nombre<br>établissements<br>employeurs de l'ESS | Part des<br>établissements<br>employeurs de l'ESS |
|--------------------------|---------------------------|--------------------------|---|---|
| CC du<br>Pays d'Issoudun | 407                       | 5,3%                     | 62  | 10,6%   |
| Indre                    | 8 139                     | 11,6%                    | 889   | 11,8%   |
| Centre-Val de Loire      | 92 694                    | 10,6%                    | 8 803   | 10,9%   |

\*Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE FLORES 31/12/2019